



COMPTE RENDU

Séance du Conseil de communauté du 30 mai 2011

PRESENTS : Mmes BOUVRET Véronique, GAY Evelyne, TINGUELY Sylvie, MM. ARBEZ Mathias, BAILLY-SALINS Régis, BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, RECHT Alain, REGARD Bernard, ROMAND Jacques, SCHIAVI Philippe.

EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY), PRUVOT Michel (pouvoir à F.LESEUR), PUILLET Michel (pouvoir à A.RECHT).

ABSENTS : M. HUGON Xavier, LAFORGE Francis, NIVEAU Stéphane.

L'an deux mille onze, le 30 mai à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président remercie les membres présents et excuse MM. HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY), PRUVOT Michel (pouvoir à F.LESEUR), PUILLET Michel (pouvoir à A.RECHT).

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Bernard MAMET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Question n°1 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Monsieur le Président explique à l'assemblée que M. le Préfet a transmis à la Communauté de communes le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le Conseil de communauté doit se prononcer sur le projet de SDCI dans les trois mois suivant la réception du document, c'est à dire avant le 13 août 2011.

Monsieur le Président précise que les conseils municipaux doivent également prendre position dans les délais impartis.

Monsieur le Président présente les grandes lignes et les grands principes de ce projet de SDCI qui a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires. Ainsi, le projet prévoit que les Communautés de communes d'ARCADE, de la Grandvallière et de la Station des Rousses soient regroupées avec les communes de Bellefontaine et de la Mouille au sein d'une nouvelle structure intercommunale.

Monsieur le Président ouvre le débat.

Monsieur Robert BONNEFOY souhaite savoir si le Président de la CCSR a eu des contacts avec les Présidents des 2 autres EPCI concernés par le projet de rapprochement.

Monsieur le Président répond que depuis 2007, la CCSR participe à une réflexion sur le sujet de la fusion intercommunale menée par les 7 Communautés de communes qui constituent le Pays du Haut-Jura. D'autre part, les 3 Présidents des EPCI concernés se sont rencontrés à plusieurs reprises pour évoquer cette question.

Monsieur le Président partage le scepticisme du Président de la Communauté de communes de la Grandvallière sur ce projet de fusion qui apparaît tout à fait prématuré. Le découpage proposé n'est pas forcément pertinent pour créer une grande intercommunalité.

Ainsi, une partie du territoire de la Granvallière est plutôt orientée vers Foncine et Champagnole.

Monsieur le Président déclare d'autre part que les actions programmées dans le cadre du Contrat de station vont largement occuper la CCSR jusqu'en 2014.

Monsieur Bernard REGARD demande si le schéma présenté en CDCI a fait véritablement l'objet de débats. Les communes ont en effet été juste invitées à participer à deux réunions et disposent donc de peu d'information.

Monsieur Bernard REGARD déclare ne pas se retrouver dans le document transmis par le Préfet car il n'y a pas de réflexion sur la définition du territoire pertinent. Monsieur Bernard REGARD ajoute que ce n'est pas en 3 mois que cette définition sera réalisée. Le courrier du Préfet paraît donc très abrupt, alors que les réunions préalables de concertation laissent entendre qu'il y aurait la place et la liberté pour faire des contre-propositions. Aujourd'hui, c'est blanc ou c'est noir.

Monsieur Bernard REGARD pense également que le découpage territorial proposé n'est pas forcément pertinent, mais qu'il faudrait pouvoir en discuter avec les autres collectivités concernées. Il faut s'y intéresser maintenant car il y a un risque de subir à l'avenir le diktat de l'Etat et de se voir imposer des fusions par le haut.

Madame Evelyne GAY répond qu'il paraît difficile de prendre le risque de dire oui à ce projet.

Monsieur le Président rappelle que les élus ont découvert cette carte le 9 mai 2011. Monsieur le Président explique que l'argument principal de l'Etat, c'est de vouloir créer un pendant à la nouvelle structure intercommunale Haut-Jura Saint-Claude.

Monsieur le Président précise qu'à ce jour, ce projet de rapprochement intercommunal n'a pas de caractère obligatoire au niveau législatif : l'Etat ne peut imposer une quelconque fusion aux EPCI qui ont plus de 5000 habitants.

Monsieur le Président pose la question de l'avenir d'une Station classée comme celle des Rousses dans le cadre d'une fusion et note que rien n'est précisé à ce sujet dans le projet de SDCI.

Monsieur Bernard REGARD pense qu'il ne faut pas limiter à une réponse négative liée au « quota » de 5000 habitants inscrit dans la loi. Il est impératif de poser les vrais problèmes aux services de l'Etat.

Monsieur Jacques ROMAND déclare que l'objectif de l'Etat est avant tout de réduire le nombre de structures intercommunales, et non pas de réfléchir sur la pertinence du territoire.

Monsieur le Président explique qu'il y a sans doute beaucoup de travail à faire avec nos voisins dans le cadre de conventions et de partenariats, en particulier en matière de transport qui est une compétence qui dépasse largement le niveau et le périmètre de la station. Monsieur le Président cite à titre d'exemple la convention signée avec la Ville de Saint-Claude pour organiser le transport « La Gelinotte » en hiver.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX déclare que la CCSR n'a pas du tout les mêmes compétences que ses voisins, ce qui rend très compliqué un rapprochement. Ou alors il faut envisager d'extraire la compétence « tourisme ».

Madame Evelyne GAY ne voit pas comment, en l'état actuel des réflexions et dans le délai de 3 mois imparti, il serait possible de dire oui à ce projet.

Monsieur le Président ajoute que si la collectivité ne s'exprime pas dans le délai de 3 mois, alors le projet de rapprochement sera considéré comme accepté. Et à partir du 31 décembre 2011, le mariage sera consommé et l'année 2012 sera consacrée à régler les problèmes purement pratiques.

Monsieur Régis BAILLY-SALINS pose la question du devenir de la SAEM SOGESTAR dans le cadre d'une fusion.

Monsieur Bernard REGARD pense qu'il faut saisir cette occasion pour poser toutes les questions.

Monsieur le Président explique qu'il a rédigé et cosigné un courrier avec Laurent PETIT, Président de la Communauté de communes ARCADE. Dans ce courrier adressé au Président du Parc naturel régional du Haut-Jura, les 2 présidents émettent le souhait que le Pays du Haut-Jura anime et pilote une réflexion qui ouvre des perspectives de collaboration entre les diverses structures intercommunales du Haut-Jura. Il s'agit d'un chantier à mener sur 5 ou 6 ans.

Madame Sylvie TINGUELY pense qu'il faut en discuter dès maintenant et ne pas attendre que l'Etat nous dise comment faire.

Monsieur le Président répond qu'il est demandé aux élus de répondre aujourd'hui à une question précise que pose le Préfet : Est-on oui ou non favorable au projet de fusion présenté dans le cadre du SDCI ?

A ce jour, Monsieur le Président déclare qu'il n'a pas ressenti chez les élus locaux, excepté sur les questions de transport, une envie d'aller plus loin en matière d'intercommunalité.

Monsieur Francis LESEUR pose le problème des communes limitrophes et expose le cas de Lamoura qui a beaucoup de choses en commun avec Lajoux, Septmoncel, Saint-Claude. Le lien avec les Rousses tient surtout à l'activité touristique et à la neige. Il faudrait peut-être créer de nouveaux syndicats pour gérer à part ce type de compétence (tourisme), mais il semble que le législateur ne souhaite pas créer des syndicats à cheval sur plusieurs EPCI.

Monsieur Bernard REGARD pense qu'il faut poser la question aux services de l'Etat.

Monsieur le Président propose d'agir en deux temps : il faut tout d'abord répondre au Préfet que le projet ne convient pas à la Station des Rousses, et ensuite engager un travail avec nos voisins pour l'avenir.

Mathias ARBEZ déclare que la frontière avec la Suisse est un des fils conducteurs du territoire qu'il ne faut pas oublier.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes de la Station des Rousses est avant tout une structure d'investissement tournée vers un projet commun. La station ne va-t-elle pas s'appauvrir en s'associant à des structures qui ont plus de mal à avoir un projet cohérent ?

Monsieur le Président ajoute que les bureaux des 3 EPCI se sont rencontrés à plusieurs reprises sans que cela débouche sur des actions concrètes.

Monsieur Mathias ARBEZ déclare qu'il a juste assisté en février dernier à une réunion à Morez où il y avait trop de monde pour avoir un bon débat. Monsieur Mathias ARBEZ a simplement fait le constat qu'il y a une très grande distorsion entre la Communauté de communes de la Grandvallièrre et celle de la Station des Rousses.

Monsieur Bernard REGARD répond que les Hautes-Combes ont bien fusionné avec Val de Bienne/St-Claude.

Monsieur le Président déclare que le schéma proposé est arbitraire et ne peut faire l'objet d'une appropriation par les acteurs locaux.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD demande si une réponse commune par les 3 EPCI concernés ne serait pas plus pertinente.

Monsieur le Président répond que le Président d'ARCADE n'est pas dans la même logique car il a surtout pour objectif de sauver sa structure qui est menacée d'implosion par le retrait de Lézat et peut-être celui de Longchaumois.

Madame Véronique BOUVRET pense qu'il ne faut pas dire non à ce projet sans suite.

Monsieur Bernard REGARD ajoute qu'il serait opportun de rencontrer les autres EPCI avant de prendre une décision. Il ne serait pas crédible de formuler des préconisations sans discuter avec les collectivités concernées.

Monsieur le Président répond que ces rencontres ont déjà eu lieu et que tout le monde en est sorti en pensant que la fusion n'était pas d'actualité.

Monsieur Jacques ROMAND déclare qu'il n'y a rien dans le texte du projet de SDCI qui permette de prendre une décision.

Monsieur Bernard MAMET fait remarquer qu'il est demandé au Conseil de communauté de s'exprimer de manière très claire sur un périmètre. Monsieur Bernard MAMET se déclare favorable à la coopération intercommunale, mais reste sceptique sur le périmètre proposé.

Monsieur Régis BAILLY-SALINS aimerait savoir pour quelles raisons il faut regarder aussi du côté de Saint-Claude.

Monsieur le Président explique qu'à l'avenir, il y aura deux grosses structures intercommunales « le Grand Dole » et « le Grand Lons » et que le Haut-Jura devra sans doute s'unifier autour de Saint-Claude pour pouvoir faire le poids face à ces deux agglomérations.

Monsieur le Président pense qu'il ne faut pas limiter la discussion aux trois EPCI, mais étudier un rapprochement plus large dans le cadre du Pays du Haut-Jura. Le schéma n'est pas acceptable en l'état, il conviendrait de travailler un nouveau périmètre dans le cadre du Pays du Haut-Jura. Monsieur le Président pense que de nombreuses personnes sont envieuses du développement touristique de la station et qu'il ne faut pas se dévaloriser.

Les membres du Conseil de communauté décident de reporter le vote de cette question à la prochaine séance qui se déroulera le 8 juin 2011. Un projet de délibération sera établi par Monsieur Laurent RICHARD.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait aux Rousses, le 6 juin 2011

Le Président,
François GODIN

Le Secrétaire,
Bernard MAMET